



1155 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1005
Montréal, Québec H3B 2J2
Tél. : 514-397-4000 / Téléc. : 514-397-4002

GOLD BULLION ANNONCE UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC IAMGOLD

Le 10 avril 2014 – Gold Bullion Development Corp. (TSXV : GBB) (OTCPINK : GBBFF) (la « Société » ou « Gold Bullion ») annonce la signature d'un protocole d'entente (« PE ») avec IAMGOLD Corporation (« IMG ») en date du 8 avril 2014 visant le traitement, à l'usine Westwood d'IMG, du minerai issu du site minier de Granada. Suite à une étude diligente appropriée, la direction a déterminé que IAMGOLD Corporation était l'installation d'usinage la mieux placée pour traiter le matériel minéralisé provenant de Granada. En résumé, sa proximité en fait l'option la plus économique et la plus rentable pour la Société en raison de la courte distance de transport à partir du site minier de Granada.

Le matériel minéralisé dont il est question doit être extrait des ressources aurifères indiquées par forage identifiées dans la zone LONG Bars en extension. Au stade actuel de développement de la propriété, la Société cible un total de 500 000 à 600 000 tonnes de matériel minéralisé qui serait traité sur une période de trois ans. Les modalités de la transaction précisées dans le PE ne sont pas exécutoires pour les parties et il est prévu que le PE sera remplacé par une entente d'usinage définitive qui sera signée par les parties au plus tard le 30 juin 2014.

Protocole d'entente

Conformément aux modalités proposées dans le PE, IMG anticipe l'usinage d'entre 500 000 et 600 000 tonnes de matériel minéralisé en or pour le compte de Gold Bullion, soit entre 150 000 et 200 000 tonnes sur une base annualisée. La direction a établi les modalités initiales de l'entente d'usinage à trois ans et le matériel minéralisé en question sera usiné en lots. Il est prévu que chaque lot comportera typiquement entre 35 000 et 50 000 tonnes de matériel et que chaque lot sera usiné consécutivement d'une seule traite.

Le traitement aura lieu selon un calendrier prévoyant un lot de matériel à tous les trois mois. Lorsque chaque lot de minerai aura été traité, le règlement à Gold Bullion se fera sous la forme des métaux précieux récupérés qui seront déposés dans les comptes métaux de Gold Bullion aux bureaux des affineurs.

L'entente d'usinage comportera une clause de reconduction tacite, de telle sorte que l'entente sera automatiquement renouvelée pour une autre période de trois ans suivant l'achèvement de la première entente, à moins qu'une des parties n'avise l'autre partie par écrit à l'effet contraire, en donnant un préavis de 120 jours avant la fin de la période initiale de l'entente. L'entente d'usinage pourra également être résiliée plus tôt au gré de l'une ou l'autre des parties ou advenant d'autres changements de circonstances. Les détails de l'entente d'usinage seront communiqués lorsque l'entente aura été finalisée par les deux parties.

À propos de Gold Bullion Development Corp.

Gold Bullion Development Corp. est une société junior de ressources naturelles inscrite à la Bourse de croissance TSX, axée sur l'exploration et la mise en valeur de sa propriété Granada près de Rouyn-Noranda au Québec et de sa propriété à haute teneur Castle Silver Mine à Gowganda en Ontario. De plus amples renseignements sur la propriété aurifère Granada sont disponibles sur le site web de la Société au : www.GoldBullionDevelopmentCorp.com et sur www.sedar.com.

« *Frank J. Basa* »

Frank J. Basa, P.Eng.
Président et chef de la direction

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Frank J. Basa, P.Eng., président et chef de la direction, au 1-514-397-4000.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude de ce communiqué. Ce communiqué peut renfermer des énoncés prospectifs incluant, sans s'y limiter, des commentaires portant sur le calendrier et le contenu des programmes de travaux à venir, les interprétations géologiques, l'obtention de titres de propriété, les procédés potentiels de récupération minérale, etc. Les énoncés prospectifs portent sur des événements et des conditions futures et par conséquent, impliquent des risques et des incertitudes. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats présentement anticipés dans de tels énoncés.